

---

Un crédit de CHF 497'150.- TTC pour la création d'un accès à la zone de développement industriel et artisanal (ZDIA) des Rouettes par le Nord

---

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,
- Vu le rapport de la commission Economie et Sécurité (ES) du 25 mars 2023,
- Vu le rapport de la commission Finances et Administration (FA) du 7 avril 2023,
- Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

### DÉCIDE

Par 19 oui et 2 non (21 votants)

- 1) De créer un accès à la zone de développement industriel et artisanal (ZDIA) des Rouettes par le Nord.
- 2) D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 497'150.- TTC destiné à ces travaux.
- 3) De prendre acte que :
  - a. L'Etat participera à hauteur de 50% des coûts liés aux négociations sur les accords fonciers, des travaux de construction et de déconstruction, ainsi que sur les honoraires et frais.
  - b. La Fondation pour les Terrains Industriels (FTI) allouera une participation forfaitaire de CHF 144'000.- HT représentant 25% des travaux, dans la ZDIA, de construction, de déconstruction et sur les honoraires et frais.
  - c. La Commune assurera le solde des prestations, ainsi que les dédommagements demandés par les propriétaires fonciers sur une période de 2 ans.
- 4) De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
- 5) D'amortir la dépense nette au moyen de 5 annuités dès la fin des travaux, en principe en 2023.

\*\*\*\*\*

## EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre du projet de développement de la zone industrielle et artisanale des Rouettes, située sur le territoire communal, un groupement de spécialistes a été mandaté afin d'étudier les possibilités de construction d'une voie d'accès temporaire sur ce secteur.

En effet, la volonté de la Commune est de ne pas péjorer les quartiers existants et plus particulièrement celui de Saint-Mathieu. Il n'est pas acceptable de laisser y transiter toute la circulation inhérente au chantier de viabilisation de la future zone industrielle et celui de Caran d'Ache avant la mise en service du boulevard des Abarois qui servira, à terme, d'accès définitif à cette ZDIA.

Le postulat de base était de créer un accès avec un minimum d'emprise tout en offrant une solution viable pour la réalisation des futurs chantiers.

Pour ce faire, un avis technique a été requis durant l'année 2022, qui a démontré la faisabilité d'un accès par le Nord : le chemin de Châtillon, le chemin de Mennesy et le chemin des Rouettes. Cette étude considère les aspects techniques et l'estimation des coûts y compris les montants liés aux négociations foncières (encore en cours à l'heure actuelle).

Dès la mise en service du boulevard des Abarois, qu'elle soit totale ou partielle, et que l'accès à la ZDIA est assuré, la totalité des aménagements temporaires seront déconstruits et rendus aux propriétaires fonciers.

Après de nombreuses discussions avec l'Etat et la Fondation pour les Terrains Industriels (FTI), un accord financier a été trouvé avec tous les acteurs. L'Etat participera à hauteur de 50 % des coûts liés aux négociations sur les accords fonciers, des travaux de construction et de déconstruction ainsi que sur les honoraires et frais. Ces prestations seront prises en direct par l'Etat. La FTI, quant à elle, allouera une participation forfaitaire de CHF 144'000.- HT représentant 25 % des travaux, dans la ZDIA, de construction, de déconstruction ainsi que sur les honoraires et frais. La commune assurera le solde des prestations ainsi que les dédommagements demandés par les propriétaires fonciers sur une période de 2 ans.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous demandons de faire bon accueil à cette demande de crédit.

Le Conseil Administratif